DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE **CHARNAY**

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL N°20230509_001

Nombre de Conseillers : 14

Nombre de présents : 11
Nombre d'absents : 3
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, et le 9 mai,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 27 avril 2023
Présents : Laurent DUBUY, Françoise PINET, Bruno GRANGER, Guy BONAMY, Françoise FLOURENT, Valérie COURTIAL, Dominique KUGLER, Aurélie BENOIT, Jean-François DECHERF, Audrey PERDRIX, Geoffrey JACQUEMOT
Excusés : Olivier MARS (ayant donné procuration à Laurent DUBUY), Lionel BRETON (ayant donné procuration à Geoffrey JACQUEMOT) Danièle GERMAIN (ayant donné procuration à Françoise PINET)
Secrétaire : Françoise FLOURENT

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ASSOCIATION LES GENS DE CHARNAY

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, malgré le report du spectacle des Gens de Charnay en 2024, l'association a transmis à la commune une demande de versement de la subvention pour l'année 2023.

Le Maire propose de verser, à l'Association des Gens de Charnay, au titre de l'année 2023, une subvention de 250 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité d'inscrire la subvention exceptionnelle suivante au budget primitif 2022 :

Les Gens de Charnay	250.00 €

DIT que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2021 à l'article 6574.

Pour copie conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Laurent DUBUY

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE **CHARNAY**

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL N°20230509_002

Nombre de Conseillers : 14

Nombre de présents : 11
Nombre d'absents : 3
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, et le 9 mai,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 27 avril 2023
Présents : Laurent DUBUY, Françoise PINET, Bruno GRANGER, Guy BONAMY, Françoise FLOURENT, Valérie COURTIAL, Dominique KUGLER, Aurélie BENOIT, Jean-François DECHERF, Audrey PERDRIX, Geoffrey JACQUEMOT
Excusés : Olivier MARS (ayant donné procuration à Laurent DUBUY), Lionel BRETON (ayant donné procuration à Geoffrey JACQUEMOT) Danièle GERMAIN (ayant donné procuration à Françoise PINET)
Secrétaire : Françoise FLOURENT

OBJET : CONVENTION AVEC LA CCBPD – ADS 2023-2025

Monsieur le Maire rappelle que lors de la création du service mutualisé d'instruction en 2015, il avait été établi une première convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Depuis cette création, de nombreux avenants ont été apportés à cette convention. Ainsi, compte tenu de la vétusté de certains articles, du fait de nouvelles législations, mais aussi de l'évolution des tarifs appliquées à l'acte, il a été décidé de mettre en œuvre une nouvelle convention entre la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et les communes, pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'une mise à disposition, auprès de la commune, du service de la CCBPD chargé de l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol, délivrés au nom de la commune par son Maire.

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette convention jointe en annexe.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré :

DONNE AUTORISATION à Monsieur le Maire, à l'unanimité, de signer la convention avec la Communauté de Communes.

Pour copie conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Laurent DUBUY

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE **CHARNAY**

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL N°20230509_003

Nombre de Conseillers : 14

Nombre de présents : 11
Nombre d'absents : 3
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, et le 9 mai,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 27 avril 2023
Présents : Laurent DUBUY, Françoise PINET, Bruno GRANGER, Guy BONAMY, Françoise FLOURENT, Valérie COURTIAL, Dominique KUGLER, Aurélie BENOIT, Jean-François DECHERF, Audrey PERDRIX, Geoffrey JACQUEMOT
Excusés : Olivier MARS (ayant donné procuration à Laurent DUBUY), Lionel BRETON (ayant donné procuration à Geoffrey JACQUEMOT) Danièle GERMAIN (ayant donné procuration à Françoise PINET)
Secrétaire : Françoise FLOURENT

OBJET : FISCALISATION CHARGES SYDER

Monsieur le Maire explique que les charges du Syder, pour l'année 2023, s'élèvent à 29 160.69 €.

Ce montant annuel prend en compte les contributions et travaux prévus en 2023, ainsi que la maintenance de l'éclairage public pour 2023. Le Maire propose, comme chaque année, de fiscaliser cette dépense.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de fiscaliser sa participation communale au SYDER, pour un montant de 29 160.69 €.

Pour copie conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Laurent DUBUY

MAIRIE DE CHARNAY (69380)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures